

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-541

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 600 000 \$ - RÉFECTION DES CONDUITES
D'UN TRONÇON SUR LA 3^E AVENUE OUEST DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2024**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 21 mai 2024, le Règlement numéro 2024-541;

QUE le règlement numéro 2024-541 a pour objet et conséquence de décréter une dépense et un emprunt de 3 600 000 \$ - Réfection des conduites d'un tronçon sur la 3^e avenue Ouest dans le cadre de la TECQ 2019-2024;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

QUE conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, le 22 mai 2024 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Daniel Langlois CPA
Directeur général et greffier

